BULLETIN D'INFORMATION SUR L'ETHIQUE DE L'OMD
Novembre 2015

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Bulletin d'information sur l'éthique de l'OMD

NUMERO 12

Table des matières

Editorial	2
Message de la Présidente du SCE	3
Coup d'œil sur les bonnes pratiques des Membres de l'OMD	4-11
Afghanistan, Bolivie	
Document stratégique de l'OMD pour le G20	12-13
Projets en matière d'éthique	14-15
Autres activités en matière d'éthique	16

EDITORIAL

Chers lecteurs,

La Déclaration d'Arusha révisée sur la bonne gouvernance et l'éthique en douane qui a vu le jour en 2003 « reconnaît que l'éthique est une question primordiale pour toutes les nations et toutes les administrations des douanes, et que la présence de corruption risque de limiter considérablement la capacité de la douane à remplir efficacement sa mission ». La Déclaration d'Arusha ajoute que « la corruption ne peut être efficacement combattue que dans le cadre d'efforts déployés globalement à l'échelon national. »

A cet effet, les Membres de l'OMD ont clairement compris que l'éthique est un élément important de la réforme et de la modernisation. Pour cette raison, l'OMD a été invitée à fournir de l'assistance aux administrations qui souhaitent évaluer leur niveau d'éthique et les mesures prises dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Cette 12ème édition du Bulletin d'information sur l'éthique donne un aperçu des missions sur l'éthique réalisées par l'OMD depuis juin 2015 et présente un document stratégique qui a été préparé par l'OMD à l'intention du Groupe de travail sur la lutte contre la corruption du G20. Ce Bulletin d'information indique aussi que les administrations des douanes dans des états fragiles tels que l'Afghanistan peuvent-être proactives en mettant en place des dispositifs pour lutter contre la corruption. L'Administration des douanes de Bolivie a également partagé ce qu'elle a fait pour promouvoir l'éthique, notamment s'agissant de la campagne qui permet à la douane de rendre compte à la société civile.

La Direction du Renforcement des capacités de l'OMD prépare la 15ème session du Sous-Comité sur l'éthique (SCE) qui se tiendra du 13-15 avril 2015. Cette année, le Comité du Renforcement des capacités et le SCE se réuniront pour une session conjointe sur le thème de la gestion des ressources humaines. Le premier jour du SCE fera état des dernières avancées dans le domaine de l'éthique et traitera de sujets d'actualité. La deuxième journée du SCE sera préparée conjointement avec l'Unité de Recherche de l'OMD et parlera de la quantification à la frontière et de son impact sur la gouvernance.

Les Membres sont encouragés à continuer à échanger leurs bonnes pratiques par le biais de ce Bulletin d'information afin de donner la possibilité aux administrations des douanes intéressées de mettre en œuvre des mesures similaires.

Nous vous rappelons que les articles publiés dans ce Bulletin d'information sont fournis par les Membres de l'OMD et reflètent leurs points de vue.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

La Direction du renforcement des capacités

Copyright © 2015- World Customs Organization

MESSAGE DE LA PRESIDENTE DU SCE

Chers collègues,

Nous sommes tous convaincus de l'importance de l'éthique et de la lutte contre la corruption, au sein des administrations fiscales et douanières, mais aussi de la société dans son ensemble. Je sais qu'en disant cela dans ce contexte je prêche à des convertis, toutefois, il convient de se rappeler que l'éthique est une question transversale qui fait partie intégrante de tous nos travaux et qu'il faut toujours tenir cela à l'esprit. Nous ne pouvons pas seulement y penser lors d'événements importants et imaginer avoir fait notre devoir en conduisant une étude ou en mettant en œuvre un projet. Tous nos projets devraient être d'une façon ou d'une autre des projets éthiques !

Il nous est constamment rappelé que la prévisibilité et la transparence sont des ingrédients clés de toute stratégie en matière d'éthique. Tout le travail réalisé en rapport avec l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC a, et doit avoir, une composante éthique importante. Je suis sûre qu'en tant que Membre de l'OMD vous partagez mon avis, il ne peut y avoir de véritable facilitation des échanges sans transparence et prévisibilité, dès lors sans éthique.

Cette dernière édition du Bulletin d'information sur l'éthique fournit des informations intéressantes et d'actualité sur la douane d'Afghanistan et de Bolivie, ainsi que sur un document stratégique préparé par l'OMD pour le Groupe de travail anti-corruption du G20. Il présente aussi des informations sur les projets éthiques réalisés dans le monde. Par le biais de ce Bulletin d'information, nous sommes en mesure d'échanger nos bonnes pratiques et nos succès. Toutefois, il convient aussi de pouvoir parler de nos défaites car pouvoir jeter un œil critique sur ce que nous n'avons pas réussi à faire permet d'améliorer la situation et créer l'environnement et l'esprit de corps nécessaires pour y arriver. Je vous invite instamment à rester alertes et à identifier des initiatives qui ont été prises dans vos pays afin de les partager avec les Membres de l'OMD.

Sigfríður Gunnlaugsdóttir
Administration des douanes d'Islande
Présidente du Sous-Comité sur l'éthique de l'OMD

Copyright © 2015- World Customs Organization

AFGHANISTAN

ACTIVITÉS ENGAGÉES PAR LE DÉPARTEMENT DES DOUANES DE L'AFGHANISTAN DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE

Le Département des Douanes de l'Afghanistan (ACD) est dans une position unique lui permettant de contribuer aux efforts du gouvernement dont le but est d'assurer la pérennité des recettes fiscales et d'être moins tributaire de l'aide internationale. Par conséquent, l'ACD a adopté les politiques et procédures indiquées ci-après, liées directement ou indirectement à l'éthique en vue de lutter contre la corruption.

Mise en œuvre d'un module de gestion des risques

L'Afghanistan franchirait une étape importante, qui lui permettrait de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales, en adoptant un système de gestion des risques pour l'examen du fret et des voyageurs. L'ACD utilise déjà le module de gestion des risques du système SYDONIA à l'aéroport international Hamid Karzai et dans les principaux bureaux des douanes. Des profils de risques ont été définis et codés dans ce système.

Stratégie d'information et de renseignement

L'ACD reconnaît qu'il serait important d'évoluer vers des interventions s'appuyant sur le renseignement. Si les domaines et les chargements à haut risque pouvaient être identifiés et évalués précisément et rapidement, l'ACD pourrait cibler ses ressources limitées sur ces menaces et faire davantage respecter les lois grâce à une amélioration de ses activités. L'Unité centrale de renseignement sera renforcée. Cette Unité sera chargée de fournir des informations d'archive et des informations actuelles en temps voulu sur les antécédents, les desseins, les capacités et les limites de personnes ou d'organisations ayant l'intention d'enfreindre les lois et les réglementations. Cette Unité sera également le seul interlocuteur pour l'échange de renseignement avec des organismes nationaux et internationaux.

Envoi automatique des chiffres via des alertes par SMS

Aujourd'hui, les 14 sites douaniers peuvent transmettre automatiquement des informations à jour sur la perception des recettes. Ces données sont stockées sur le serveur principal de l'ACD. Ainsi, le Directeur général et les Directeurs peuvent suivre quotidiennement les performances de chaque division en termes de perception des recettes. D'autre part, grâce à un document développé spécialement à cet effet, les chiffres des recettes perçues peuvent être envoyés sous la forme d'une alerte SMS à la Direction, qui est ainsi mieux à même de surveiller les opérations douanières.

Copyright © 2015- World Customs Organization

Mise en œuvre d'un module d'exonération

Auparavant, le Service Exonération de l'ACD n'était pas informatisé. Tout était traité manuellement sans contrôle systématique des certificats d'exonération. Avec SYDONIA, les certificats d'exonération sont vérifiés par rapport aux déclarations. Le système vérifie le destinataire et l'expéditeur inscrits dans les déclarations et dans les certificats d'exonération. Ce système est actuellement en phase pilote et ne s'applique qu'aux carburants pour l'instant. Des travaux sont en cours cependant pour l'étendre aux marchandises du Surface Deployment and Distribution Command (SDDC).

Procédure de sélection avec mise en concurrence, basée sur les compétences et le mérite

L'ACD a mis en place une autre mesure très importante : l'engagement ou la nomination de ses fonctionnaires suite à une procédure de sélection avec mise en concurrence, basée sur les compétences. L'ACD considère en effet qu'il est essentiel de disposer de fonctionnaires professionnels compétents et parfaitement formés. Les fonctionnaires des douanes devraient donc être davantage interchangeables et préparés à assumer des tâches différentes.

Modèle de gestion des frontières

En 2011, le Ministère des Finances et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Afghanistan ont présenté une proposition conjointe sur un modèle de gestion des frontières au Président de la République. Suite à l'approbation de cette proposition par le Président, une série de réunions se sont tenues entre le Ministère des Finances, représenté par l'ACD, et le Ministère des Affaires intérieures, représenté par la Police afghane des frontières. Ces réunions ont abouti à la signature d'un protocole d'accord entre les deux ministères sur le modèle de gestion des frontières.

Développement de stratégies sur la transparence, l'éthique et la lutte contre la corruption

L'ACD reconnaît qu'il est important de lutter contre la corruption pour assurer une bonne gouvernance et tenir chacun responsable de ses actes. C'est pourquoi il mettra en place un programme d'éthique douanière, précis et de grande ampleur, destiné à réduire les effets de la corruption et de la recherche de gains illicites. Les mesures énoncées devraient rendre l'organisation plus efficace et respectable.

Mécanismes de paiement électronique

Afin de faciliter davantage les échanges, l'ACD s'engage à fournir aux commissionnaires en douane, aux importateurs et aux opérateurs commerciaux un système de paiement électronique des droits et des taxes. Avec ce système, appelé ePay, ils pourront payer électroniquement les montants dus, via leur compte auprès d'une banque commerciale ou bien en espèces au guichet (cette deuxième possibilité sera supprimée progressivement à terme). Toutes les banques commerciales travaillant avec l'Afghanistan seront équipées du système ePay.

Copyright © 2015- World Customs Organization

Mise en œuvre du Code de conduite

L'ACD engagera des discussions avec la Commission indépendante de la fonction publique et de la réforme de l'administration (IARCSC) pour que le Code de conduite établi par le Département soit accepté comme article du Règlement de la Commission de la fonction publique (CSC) à des fins disciplinaires. Chaque fonctionnaire des douanes devra signer une copie du Code de conduite, attestant qu'il l'a lu et compris et qu'il accepte ce texte comme régissant le comportement à adopter dans le cadre de ses fonctions. Tout manquement à ce Code entraînera des mesures disciplinaires. L'ACD constituera à cet effet un Comité/Tribunal disciplinaire lié au régime de l'IARCSC et relevant de ce régime.

Académie nationale afghane des douanes

L'ACD continuera de faire appel aux ressources de l'Académie nationale afghane des douanes (ANCA) pour améliorer au maximum les capacités et les compétences professionnelles de son personnel. L'ANCA assurera le développement de compétences techniques pour répondre à la fois aux besoins individuels de carrière et aux besoins de l'organisation et pour constituer une réserve de compétences externes. L'ANCA devra établir et suivre un cursus de développement. Elle délivrera et coordonnera tous les programmes de formation de base et de formation avancée pour le personnel douanier. Elle organisera également des cours de remise à niveau sur des sujets tels que l'évaluation en douane, le classement, les règles d'origine, la détection de fraude commerciale et les enquêtes sur la fraude commerciale, pour le personnel travaillant dans ces domaines sur le terrain.

Développement de procédures

De nouvelles procédures douanières seront mises en place pour limiter les pouvoirs discrétionnaires et utiliser davantage les systèmes automatiques, les inspections conjointes et d'autres moyens technologiques de contrôle. Cette démarche impliquera d'utiliser plus largement le système automatique de dédouanement pour accroître l'efficacité des contrôles douaniers et limiter la corruption, et devrait ainsi ouvrir la voie à l'adhésion de l'Afghanistan à la Convention de Kyoto révisée (CKR).

Contact

Zahidullah Jelani

Responsable des Affaires internationales

zahid.jelani@cr.mof.gov.af

BOLIVIE

LA DOUANE S'ASSOCIE AU SECTEUR PRIVÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Contexte

Le Conseil national bolivien contre la corruption, l'enrichissement illicite et le blanchiment d'argent a été créé le 26 avril 2006 dans le but de prévenir, de poursuivre et de punir la corruption en sensibilisant davantage les

Copyright © 2015- World Customs Organization

fonctionnaires à l'éthique. Son objectif absolu est de s'assurer de l'absence de tout comportement malhonnête et de toute impunité dans les services publics et les institutions du pays.

Dans ce contexte juridique général de lutte contre la corruption, l'Administration des douanes de Bolivie (ANB) a créé une unité Anti-corruption en 2006. Cette unité, dépendant directement du Directeur général des douanes, avait principalement pour objectif de fournir des preuves pour l'ouverture de procédures administratives internes, de statuer sur les procédures pénales que devait engager le Conseil national contre la corruption et de suivre les affaires traitées par l'unité jusqu'à leur terme.

La nécessité de lutter contre la corruption a été officialisée par l'adoption du décret suprême n° 0214 du 22 juillet 2009, appelé « Politique nationale de transparence et de lutte contre la corruption ». Ce décret avait pour objet de fournir des instruments visant à prévenir les actes de corruption, à enquêter sur de tels actes et à les punir tout en assurant transparence et accès à l'information.

Cette politique nationale de transparence et de lutte contre la corruption définit quatre piliers d'actions préventives et de mesures anti-corruption : (1) renforcement de la participation des citoyens ; (2) renforcement de la transparence dans la gestion publique et droit d'accès à l'information ; (3) mesures visant à éradiquer la corruption ; (4) mécanismes de renforcement institutionnel et de coordination.

Dans ce cadre législatif couvrant deux éléments fondamentaux : la prévention et la punition de la corruption, l'ANB a accepté que l'unité Anti-corruption change de nom pour devenir l'« **UNITÉ TRANSPARENCE ET ANTI-CORRUPTION** ».

Responsabilité envers la société : obligation de rendre compte

Ces mesures ont pour but d'assurer la transparence de la gestion publique en informant la société civile sur toutes les questions économiques, financières, politiques et liées à la planification et à d'autres aspects de la gestion publique de l'institution.

L'obligation de rendre compte au public se caractérise essentiellement par le fait que le public peut examiner les informations institutionnelles fournies. Il peut ainsi s'assurer que l'utilisation des ressources publiques est bien surveillée et que les résultats améliorant la gestion publique et pouvant être utilisés pour formuler des recommandations suivent un ordre de priorité.

Santa Cruz de la Sierra 2015

Copyright © 2015- World Customs Organization

Obligés de rendre compte à la société civile, les services de l'ANB diffusent publiquement leurs résultats positifs et leurs difficultés au fur et à mesure de l'évolution de leur gestion et recueillent les avis du public. Cette obligation porte sur les points suivants : 1) informations sur les progrès réalisés en matière de gestion et de réalisation des objectifs stratégiques du Plan opérationnel annuel et informations sur les services publics, indiquant comment l'institution résout au jour le jour les problèmes liés à la prestation de services ; 2) gestion des ressources financières en recherchant un équilibre entre les recettes et les dépenses réelles de l'institution ; 3) diffusion de la législation, des pouvoirs et des fonctions légales attribués à l'ANB.

Le public est invité à assister à ces événements via les annonces publiées dans la presse à l'échelle nationale pour s'assurer de l'intégration et de la participation de tous les secteurs et partenaires sociaux.

Système informatique d'enregistrement des allégations, plaintes et/ou autres demandes d'information (SIDQ)

Ayant la ferme intention d'adopter des mesures pour réduire la corruption et renforcer la communication entre les usagers, l'ANB a mis en place le système informatique SIDQ permettant au grand public de déposer en ligne des allégations, plaintes et demandes d'information. L'objectif principal de ce système est que les usagers puissent informer l'unité Transparence et Anti-corruption d'un retard injustifié dans le traitement, d'une demande de pot-de-vin sous la forme d'argent ou de cadeau visant à faciliter une procédure, d'une discourtoisie de la part d'un fonctionnaire des douanes, ou simplement qu'ils puissent s'informer sur les services de l'ANB.

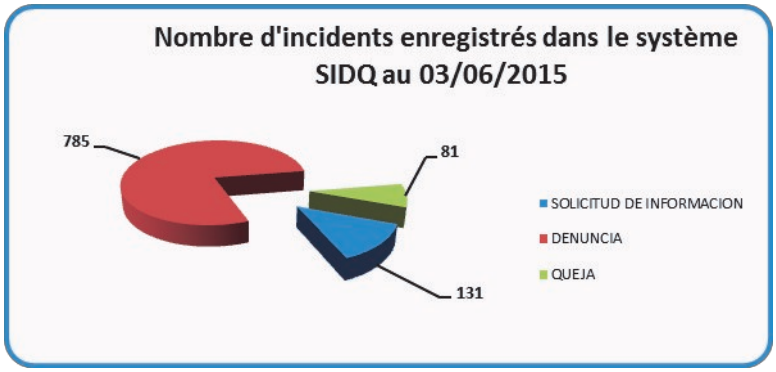

Traduction : Solicitud de informacion : Demande d'information
Denuncia : Dénonciation Queja : Plainte

Copyright © 2015- World Customs Organization

Le SIDQ n'est pas destiné uniquement aux usagers des services de l'ANB. C'est également un moyen de contrôler comment sont traitées les allégations, plaintes et demandes d'information et de s'assurer que des réponses y sont apportées rapidement.

Comment contacter l'ANB ? Via une application mobile pour déposer allégations, plaintes et/ou demandes d'information

L'ANB a développé et mis en œuvre une application mobile, permettant d'enregistrer et de suivre des allégations, plaintes et/ou demandes d'information depuis des appareils mobiles à écran tactile comme les smartphones et les tablettes. Cette innovation technologique n'est disponible qu'avec le système Android, depuis le navigateur web de Google Play Store. Elle évite les problèmes de communication pouvant apparaître lors du dépôt d'une allégation, d'une plainte ou d'une demande d'information auprès de l'ANB. Cette application permet d'informer l'unité Transparence et Anti-corruption d'actes supposés inappropriés et préjudiciables au bien commun.

C'est le même système informatique qui assure le traitement et le suivi. Une fois une allégation, plainte ou demande d'information enregistrée, le système lui affecte un numéro. Cette démarche peut être effectuée aussi par téléphone via un numéro gratuit.

Accès transparent aux mécanismes d'information

Le système public douanier de consultation, CLICK, fournit des informations sur les documents uniques d'importation (DUI), accessibles depuis n'importe quel téléphone compatible Internet, sur le site web de l'ANB : www.aduana.gob.bo, application **CLICK**

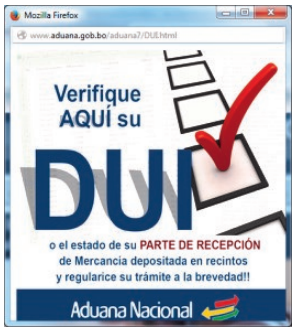

(Vérifiez votre DUI ici, l'état de votre RÉCÉPISSÉ pour les produits déposés et corrigez facilement la procédure !)

Copyright © 2015- World Customs Organization

Lutter contre la corruption de front : arrestations pendant le service

L'ANB est partie plaignante dans toutes les procédures concernant des délits de corruption identifiés au sein de l'institution. Elle travaille en coordination avec le Ministère public et la Police nationale afin d'arrêter les fonctionnaires des douanes auteurs de délits pendant leur service.

Un accord interinstitutionnel a été signé entre l'ANB et le Bureau du Procureur général afin de donner la priorité aux enquêtes liées à des procédures pénales concernant des violations de droits et des cas de corruption douanière et afin de protéger les dénonciateurs d'abus et les témoins.

L'unité Transparence et Anti-corruption a fait savoir à tous les fonctionnaires des douanes du pays que la même rigueur s'appliquera à d'autres cas de corruption, qui non seulement sont préjudiciables aux personnes impliquées mais détériorent également l'image de l'institution et portent atteinte aux intérêts de l'État .

Alliance entre le Bureau du Procureur général et l'ANB

Un accord institutionnel a été signé le 27 août 2014 entre l'ANB et le Ministère public. Cet accord scelle une alliance visant à combattre la corruption et les délits douaniers. Il institue des commissions chargées d'élaborer des directives applicables directement lors d'actions de lutte contre la corruption pendant le service. Ces commissions définiront les délits douaniers ainsi que les directives à suivre lorsque des fonctionnaires sont arrêtés en flagrant délit. Elles assureront aussi la protection des dénonciateurs d'abus et des témoins.

De buena fuente...

Unidad de Comunicacion Social y RR.PP.

ALIANZA ENTRE FISCALÍA GENERAL Y LA ADUANA NACIONAL

Acuerdo busca reforzar los procesos aduaneros

El acuerdo permitirá capacitar a fiscales y funcionarios

CONVENIO. El Fiscal General y la Presidenta de la Aduana Nacional, ayer, en La Paz.

Lettre d'accord sur la lutte contre la corruption : une bataille sur deux fronts

En 2014, l'ANB a travaillé directement avec les usagers lors d'ateliers où les différentes organisations du secteur privé ont été sensibilisées sur la nécessité de coopérer pour prévenir la corruption, enquêter sur la corruption et la sanctionner.

Copyright © 2015- World Customs Organization

Le 17 décembre 2014, une lettre d'accord sur la lutte contre la corruption a été signée par l'ANB et différents partenaires du secteur privé, ainsi que par un certain nombre d'organismes relevant du secteur privé. Afin de mettre en œuvre les objectifs définis dans la lettre d'accord et de s'assurer de leur efficacité, l'ANB a signé une lettre individuelle avec chaque secteur signataire de la lettre générale. Ce processus a donné lieu début 2015 à plusieurs réunions individuelles avec chacun des signataires dans les villes de La Paz, Oruro, Cochabamba et Santa Cruz. Ces réunions furent la preuve de l'intérêt que porte le secteur privé au travail conjoint de lutte contre la corruption et de son appui total à ce travail.

Soutien de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) aux activités et aux projets de l'unité Transparence

Depuis 2014, l'unité Transparence et Anti-corruption travaille sur un projet intitulé « *Renforcement de l'unité Transparence et Anti-corruption de l'Autorité douanière nationale* ». L'objectif est de travailler en collaboration avec des experts de l'OMD en matière d'éthique afin que chacun fasse part de ses expériences en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Cela permettra d'établir des stratégies à court terme et à long terme, en coordination avec des usagers extérieurs à l'ANB et des organismes internationaux.

Cette année, une délégation de l'OMD a rencontré les dirigeants de l'ANB ainsi que d'autres parties prenantes concernées. Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à La Paz et à Santa Cruz, portant précisément sur l'éthique ainsi que sur la prévention de la corruption et la lutte contre la corruption.

Ce travail vise à faire en sorte que les fonctionnaires des douanes, les opérateurs du commerce extérieur et les commissionnaires en douane appliquent davantage les principes d'éthique. Il devrait également diminuer les indices de corruption en décourageant le développement de pratiques corrompues à l'intérieur et à l'extérieur de l'ANB.

Contact

Contact:
Miguel Angel Flores Campos
Responsable de l'UTLCC

mafloresc@aduana.gob.bo

Copyright © 2015- World Customs Organization

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE L'OMD POUR LE GROUPE DE TRAVAIL ANTI-CORRUPTION DU G20

Lors du sommet de Toronto de 2010, les dirigeants du G20 ont créé le Groupe de travail anti-corruption (ACWG), reconnaissant l'impact négatif de la corruption sur la croissance économique, le commerce international et le développement. L'ACWG réalise un travail consciencieux en partenariat avec des organisations internationales afin d'assurer une coordination dans la lutte contre la corruption. Parmi les mesures concrètes prévues pour 2015-2016, les pays du G20 ont recensé un certain nombre de priorités absolues dans la lutte contre la corruption, visant notamment des secteurs à haut risque, comme les organismes de gestion des frontières.

A l'occasion de la 14ème session du Sous-Comité sur l'éthique (SCE) de l'OMD, qui s'est tenue en février 2015, l'Administration des douanes mexicaines a présenté l'initiative anti-corruption du G20. Le SCE a pris note des informations fournies et de l'état d'avancement du Plan d'action anti-corruption pour 2015-2016, présenté par le Mexique. Le G20 reconnaît que les gouvernements ne peuvent lutter seuls contre la corruption, ses membres devant donc travailler en étroite collaboration avec des groupes engagés auprès du G20 et des organisations internationales telles que l'OMD afin de concrétiser leurs engagements. En conséquence, l'OMD a élaboré un document stratégique qui sera soumis à l'ACWG du G20.

Ce document stratégique vise à mettre en avant la dynamique politique, stratégique et économique liée à la corruption douanière et à examiner des approches générales d'atténuation des risques.

Ce document explique pourquoi la corruption en douane est spécifique et pose un sérieux problème. Il rappelle les outils et instruments mis au point par l'OMD pour lutter contre la corruption (voir Annexe) et examine les défis liés à la formulation de politiques et de programmes douaniers de lutte contre la corruption.

Pour résumer, les effets de la corruption en douane peuvent être ressentis à différents niveaux. La Douane étant chargée de réglementer le commerce transfrontalier, un mauvais fonctionnement de l'administration douanière risque de compromettre les avantages que pourraient apporter des décisions politiques pour le commerce, le développement, les infrastructures et la protection sociale. La corruption a en partie pour origine une asymétrie entre les informations fournies par les responsables des douanes de haut niveau, qui définissent et surveillent les réformes, et les agents chargés d'appliquer les réformes à la frontière. D'où la difficulté de mettre en œuvre et d'évaluer des réformes.

Copyright © 2015- World Customs Organization

La corruption douanière est également spécifique de par la façon dont elle doit être traitée. En effet, les recettes perçues par les administrations, le contact direct avec l'argent et les enjeux financiers de taille de l'activité douanière sont autant d'aspects influençant les stratégies de lutte contre la corruption. De plus, d'un point de vue international, la corruption en douane n'affecte pas seulement le pays lui-même mais également ses partenaires commerciaux car elle génère une concurrence déloyale et un manque de prévisibilité. Les stratégies de lutte contre la corruption ne sont donc pas qu'une question nationale, et la pression internationale est un élément vital pour atténuer la corruption.

Le succès des mesures anti-corruption dépend de la capacité des administrations douanières à réduire l'asymétrie d'information entre le gouvernement, les dirigeants douaniers, les fonctionnaires de première ligne et les opérateurs commerciaux. Toutes les parties concernées devraient se partager les données issues des systèmes informatiques de dédouanement et les informations recueillies sur le terrain. Les forums organisés avec le secteur privé peuvent constituer également de précieuses opportunités de discuter des mauvaises pratiques nuisant à la concurrence entre les entreprises privées. Il est essentiel d'améliorer le niveau d'automatisation des procédures douanières. Des procédures automatisées assurent l'égalité de traitement entre tous les acteurs économiques et permettent de stocker des informations sur chaque opération, lesquelles seront utilisées pour enquêter sur les non-conformités et sur la corruption et pour engager les poursuites correspondantes.

Le document stratégique examine une série de stratégies anti-corruption. Il indique que les stratégies basées uniquement sur le choix individuel (par exemple celles reposant exclusivement sur des incitations financières) ne fonctionneront pas mais que les stratégies qui, au contraire, ne font que limiter le choix individuel et augmenter les contrôles collectifs ne réussiront pas non plus. Ce document affirme que l'utilisation de la quantification pour évaluer les pratiques individuelles des fonctionnaires des douanes permet aux dirigeants douaniers de lever le secret lié à la corruption, de punir les fonctionnaires corrompus, de faire accepter les sanctions par leur personnel et progressivement d'augmenter le niveau d'éthique.

Ce document conclut que lorsque la corruption est omniprésente dans la société, il ne suffit pas de la combattre au sein de la douane. Les dirigeants douaniers sont donc obligés d'adopter une approche pragmatique, à savoir contenir et réduire la corruption en s'attachant à réaliser les objectifs institutionnels plutôt qu'en se concentrant sur l'aspect purement juridique. Enfin, chaque pays doit tenir compte du contexte local lorsqu'il prend des mesures pour réduire la corruption en douane.

Copyright © 2015- World Customs Organization

BOLIVIE

L'OMD a envoyé une mission à La Paz du 21-28 juin 2015 qui était composée d'un fonctionnaire de la douane d'Uruguay et d'un membre du Secrétariat de l'OMD. L'objectif de la mission était de réaliser un diagnostic et de conduire un atelier pour les cadres supérieurs. La mission a proposé une série d'actions prioritaires visant à améliorer des domaines précis qui auront un impact sur l'éthique. Cette mission était financée par Euro Douane.

MOLDAVIE

Une mission de l'OMD financée par Euro Douane s'est rendue en Moldavie du 6-10 juillet 2015 et a tenu une série de réunions avec les cadres supérieurs impliqués dans les questions d'éthique au sein de la douane afin d'évaluer les mesures anti-corruption prises par la douane, l'aider à réviser son Code de conduite et faire des suggestions quant à la voie de l'avenir. Le Code a été revisité selon les suggestions formulées par l'OMD et une assistance virtuelle se poursuit.

SWAZILAND

Une mission de l'OMD s'est également rendue au Swaziland du 14-18 septembre 2015 suite à une demande d'assistance du Commissionner des douanes et accises dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de mesure de la performance. La mesure de la performance dans ce contexte signifie l'utilisation des informations contenues dans le système de dédouanement automatisé pour analyser les procédures, les délais et les comportements des douaniers et des partenaires. Cette mission financée par la Finlande a examiné tous les aspects qui doivent être mis en place pour une mise en œuvre réussie de la mesure de la performance. Elle a aussi visité le poste frontière de Ngwenya avec l'Afrique du Sud.

OUGANDA

L'Ouganda a également fait une demande d'assistance dans le domaine de la mise en œuvre de la mesure de la performance. Une mission de l'OMD s'est rendue à Kampala du 21-25 septembre 2015. Au cours de cette visite, des réunions ont eu lieu avec les cadres supérieurs, le Service des Ressources humaines, l'équipe informatique/SYDONIA et le secteur privé. La mission comprenait une visite du poste frontière avec le Kenya (Malaba). Un rapport proposant une série d'activités nécessaires à une mise en œuvre réussie de la mesure de la performance a été remis au Commissionner de la douane. La mission était financée par Euro Douane et composée d'un fonctionnaire de l'OMD et d'un représentant de la douane d'Haïti.

Copyright © 2015- World Customs Organization

MALAWI

L'Administration des douanes et fiscale du Malawi a demandé une mission de suivi du Plan d'action sur l'éthique qui avait été rédigé avec l'assistance de l'OMD en 2013. Une mission composée de deux experts d'Afrique du Sud financée par le Dfid s'est rendue au Malawi du 6-11 septembre 2015, a évalué les progrès réalisés depuis 2013 et fait des suggestions sur la base de ses constatations. Parmi celles-ci figurent entre autres, revoir le processus d'accréditation des commissionnaires en douane et élaborer une charte de service à la clientèle.

MAURICE

L'Administration des douanes et fiscale de Maurice (MRA) a sollicité de l'assistance de l'OMD dans plusieurs domaines liés à l'éthique. Un d'entre eux était en rapport avec le développement d'une cartographie des risques en matière de corruption. L'OMD a envoyé une mission composée de deux experts de l'Administration des douanes allemande du 21-25 septembre 2015. La mission a présenté la méthodologie employée pour élaborer une cartographie des risques et en coopération avec le MRA, elle a identifié une série de domaines vulnérables à la corruption et a formulé des solutions. Le MRA va finaliser cette cartographie des risques selon la méthodologie proposée.

PARAGUAY

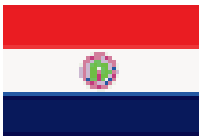

Suite à une demande de l'Administration des douanes du Paraguay, l'OMD a envoyé une mission composée d'un membre du Secrétariat de l'OMD et de la douane d'Uruguay du 14-18 décembre 2015 afin de réaliser un diagnostic et un atelier pour les cadres supérieurs.

Veuillez contacter le Secrétariat de l'OMD pour tout complément d'informations sur ces activités en matière d'éthique.

Copyright © 2015- World Customs Organization

Formation au Kyrgyzstan

La Présidente du Sous-Comité sur l'éthique (SCE) a représenté l'OMD a un atelier organisé et financé par l'OSCE sur l'élaboration de matériel de formation en matière d'éthique pour l'Administration des douanes du Kirghizistan du 15-19 juin 2015.

Conférence de l'OSCE

La Présidente du SCE a également représenté l'OMD lors d'une conférence organisée par l'OSCE intitulée "Expérience internationale dans le domaine de la lutte contre la corruption au sein des institutions fiscales et douanières". La Conférence s'est tenue à Astana, Kazakhstan du 10-11 septembre 2015 et a été financée par l'OSCE.

Frontex

La Présidente du SCE a représenté l'OMD lors d'un séminaire de formation sur l'éthique organisé par Frontex à Kiev du 27-29 octobre 2015.

Conférence sur la passation des marchés publics dans les pays post -conflits

L'OMD a assisté à une conférence d'un jour intitulée «La passation des marchés publics dans les pays post-conflits: défis ou opportunités stratégiques, économiques, juridiques? » qui s'est tenue à Bruxelles le 30 septembre 2015. La Conférence a réuni des représentants de la Banque Mondiale, d'UNCITRAL, de l'Union Européenne Service Extérieur (EEAS), du monde universitaire et de l'Union Européenne.

Le GTAC du G20

Un papier de haut niveau sur l'éthique a été présenté au Groupe de travail anti-corruption du G20. Celui-ci a été préparé en coopération avec l'Unité de Recherche de l'OMD et la douane mexicaine. Le papier explique quelles sont les spécificités douanières s'agissant de la lutte contre la corruption, l'approche de l'OMD en matière de promotion de l'éthique, il tient compte de l'expérience acquise dans ce domaine et de la recherche effectuée sur le sujet.

Groupe de travail de l'OMD chargé de l'AFE

La Présidente du SCE a participé à un panel sur la Transparence et la Prévisibilité lors de la 4ème réunion du Groupe de travail sur l'AFE qui s'est tenue au siège de l'OMD du 12-13 octobre 2015. Son intervention a porté sur la relation entre l'éthique et la transparence alors que les autres panélistes ont donné le point de vue de la douane et du secteur privé sur la question de la Transparence. Le panel était modéré par M. Roy Skaarslette (Norvège), ancien Président du SCE.

Programme de bourses de l'OMD

Dans le cadre du 67ème Programme de bourses de l'OMD une fonctionnaire de l'Administration des douanes d'Ukraine a choisi l'éthique comme sujet d'étude pour son rapport de fin de stage.

Contact

integrity@
wcoomd.org

Copyright © 2015- World Customs Organization